Association des camps du Québec

Protocole d'urgence - Environnement : Déversement de produit dangereux ou fuite de produit toxique

Les produits dangereux peuvent être de l'essence, du diésel, de l'huile ou d'autres liquides provenant entre autres de véhicules ou de machines industrielles.
Les produits toxiques peuvent être du gaz propane, du monoxyde de carbone ou d'autres gaz toxiques.

Être bien préparé·e

1. Réaliser un inventaire des principales sources de contamination possibles à proximité (véhicules, machines industrielles, commerces, etc.).
2. Communiquer avec les services d'urgence pour préparer un plan d'intervention relatif aux contaminants présents à proximité.
3. Acquérir une trousse de lutte contre les déversements provenant de véhicules.
4. Valider les procédures avec le ***protocole de collecte et d'analyse de l'information***.

En situation d'urgence

1. Établir un périmètre de sécurité et prodiguer les premiers soins s'il y a des victimes.
2. Appeler le 9-1-1 s'il y a des blessés ou des risques majeurs.
3. Communiquer avec un·e responsable du site.
4. Communiquer avec **Urgence Environnement** (1 866-694-5454) et suivre leurs directives.
1. Si la situation l'exige, mettre à exécution le ***protocole d'évacuation d'un site***. Au besoin, mettre à exécution le ***protocole de gestion de crise***.

Après l'intervention

2. Avec l'approbation des services d'urgence, reprendre les activités normales dès que possible.
3. Remplir un rapport d'incident ou d'accident.
4. Mettre à exécution le ***protocole de retour sur l'évènement***.